

Fiche d'information sur l'alcool

age-check.ch
Formation en ligne

Connaissances

- L'alcool agit sur notre corps, nos pensées et nos actions.
- Certaines personnes ne devraient pas du tout consommer d'alcool, comme les enfants, les adolescent-e-s et les femmes enceintes.
- L'alcool peut perturber le développement corporel et cérébral des jeunes.
- L'alcool présente un risque pour tout le monde, même en petites quantités.

Lois

- Pas de vente ou de distribution d'alcool aux enfants de moins de 16 ans.
- Pas de vente ou de distribution de spiritueux ou de mélanges avec des spiritueux aux jeunes de moins de 18 ans.
- Pas de publicité pour l'alcool qui s'adresse aux enfants et aux adolescent-e-s.
- Chaque point de vente doit afficher l'âge minimum requis pour la vente d'alcool.
- Chaque canton a ses propres lois. Renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre canton.

Pénalités

- Toute personne qui enfreint la loi est sanctionnée. La peine dépend de la gravité de l'infraction.
- Les sanctions peuvent être une amende, une interdiction de vente voire, selon le canton, le retrait de la patente d'alcool ou de l'autorisation de vente.

Principales règles de conduite

- Pas de vente ou de distribution d'alcool aux jeunes de moins de 16 ans.
- Vente de bière, de vin et de boissons mélangées avec de la bière ou du vin uniquement aux jeunes de plus de 16 ans (sauf au Tessin).
- Vente autorisée de toutes les boissons alcoolisées aux jeunes de plus de 18 ans.
- Installez un panneau indiquant les consignes de protection des mineur-e-s et l'âge minimum requis.
- En cas de doute, demandez systématiquement une pièce d'identité. Mieux vaut demander une fois de trop que pas assez.
- Restez calme et factuel·le: sans pièce d'identité, pas d'alcool.
- Demandez aux autres client-e-s de faire preuve de compréhension.
- Demandez de l'aide dans les situations difficiles.
- Utilisez des outils tels que l'application ID Scan: www.age-check.ch/id-scan-app.
- Suivez régulièrement le cours de protection de la jeunesse sur www.age-check.ch.
- **Pour les responsables d'équipe:** informez vos collaborateur·rice-s des dispositions relatives à la protection de la jeunesse.
- **Pour les responsables d'équipe:** discutez des erreurs au sein de l'équipe, proposez votre aide et vos conseils.
- **Pour les responsables d'équipe:** accompagnez les collaborateur·rice-s jeunes ou nouveaux-elles et montrez-leur à quoi veiller en matière de protection de la jeunesse.

Un projet de



En coopération avec



Arbeitsgemeinschaft
Tabakprävention Schweiz
Association suisse pour
la prévention du tabagisme
Associazione svizzera per
la prevenzione del tabagismo

À la demande et avec le soutien financier de



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Bundesamt für Zoll und Grenzschutz BAZG
Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF
Ufficio federale della dogana e della sicurezza dei confini USDC
Ufficio federal da la duana e de la seguranza daa confins USDC

Ce projet est soutenu par le Fonds de prévention du tabagisme.